

traiter des questions intéressant les peuples autochtones n'a pas été mise en doute. Ce forum traiterait de tout un éventail de problèmes et pourrait aussi donner des avis aux gouvernements.

191. On a aussi examiné le point de savoir si un forum permanent devrait être composé à la fois de représentants de gouvernements et de représentants de peuples autochtones ou si ce devrait être un conseil des Nations Unies des peuples autochtones où siègeraient les seuls peuples autochtones, sous la direction d'un représentant spécial du Secrétaire général. Cette deuxième solution a été préconisée par certaines tribus maories et par le Conseil des Micmacs qui ont présenté une déclaration commune dans laquelle ils ont exprimé l'opinion que le conseil des peuples autochtones devait choisir lui-même les membres de son bureau et faire rapport, par l'intermédiaire de son président, au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Le conseil devrait avoir pour mandat de coordonner et d'évaluer toutes les activités du système des Nations Unies qui intéressaient les peuples autochtones et de faire rapport sur la situation des peuples autochtones dans tous les pays et de réagir à cette situation. D'autres représentants de peuples autochtones ont proposé de nommer un rapporteur spécial chargé des questions concernant les peuples autochtones.

192. L'observateur du Brésil, a exprimé l'avis que le Groupe de travail devrait rester sous la tutelle de la Sous-Commission et conserver son statut de groupe d'experts. En outre, le Gouvernement brésilien préférerait que le Groupe de travail garde son nom actuel.

193. L'observateur de la Nouvelle-Zélande et d'autres participants ont souligné la nécessité de mettre à la disposition du Centre pour les droits de l'homme des ressources humaines et financières accrues pour ses activités ayant trait aux peuples autochtones. L'observateur de la Nouvelle-Zélande a souligné l'importance qu'aurait l'existence dans le système des Nations Unies d'un forum permanent où les peuples autochtones pourraient débattre des questions les intéressant et a appuyé l'idée de la proclamation d'une décennie des peuples autochtones qui permettrait de consolider et de compléter les résultats obtenus pendant l'Année internationale. La voix des peuples autochtones devrait aussi être entendue au sein des institutions spécialisées de l'ONU afin que des programmes puissent être élaborés dans tous les domaines d'activité qui intéressaient les peuples autochtones, en association avec eux. L'idée d'un centre de coordination dans chaque institution méritait un examen plus approfondi. Un autre représentant a souligné qu'il fallait promouvoir la plus large participation possible des organisations non gouvernementales autochtones aux instances des Nations Unies.

194. L'observateur du Canada a indiqué que son gouvernement appuierait l'élargissement du mandat du Groupe de travail une fois que le texte final du projet de déclaration aura été mis au point et examiné par toutes les parties. Le Groupe de travail pourrait jouer un rôle consultatif auprès des organes dont il relevait quand ils examineraient le projet de déclaration. L'observateur du Canada a aussi souligné la nécessité d'augmenter le budget du centre pour les droits de l'homme dont son gouvernement souhaiterait qu'une partie soit affectée au Groupe de travail.